



B E T W E E N :

E N T R E :

JEANNINE M. MYERS

JEANNINE M. MYERS

APPELLANT

APPELANTE

- and -

-et-

DANIEL JOSEPH MYERS

DANIEL JOSEPH MYERS

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Green

Motion entendue par :
l'honorable juge Green

Date of hearing:
July 17, 2015

Date de l'audience :
le 17 juillet 2015

Date of decision:
July 17, 2015

Date de la décision :
le 17 juillet 2015

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
No one appeared

Pour l'appelante :
Personne n'a comparu

For the respondent:
No one appeared

Pour l'intimé :
Personne n'a comparu

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule 62.15.1, the appeal is dismissed without costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de l'instance conformément à la règle 62.15.1, l'appel est rejeté sans dépens.